Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

PEROXAN HX-50 PS · Nom du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

Protection de l'environnement / Sécurité du travail renseignements:

Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. E H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de · Conseils de prudence P210

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P234 P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +40°C. Tenir au frais.

P420 Stocker séparément.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· Détermination des propriétés perturbant le système

endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

BE/FR

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:		
CAS: 78-63-7	2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane	50-60%
EINECS: 201-128-1 Reg-No.: 01-2119875400-42	Org. Perox. C, H242; Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 112926-00-8	Silica gel, precipitated	40-50%
Reg-No.: 01-2119379499-16	Numéro CAS alternatif: 7631-86-9	
	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

• Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 Enlever les vêtements imprégnés du produit.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

 Equipement spécial de sécurité:
 Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Si la tempèrature continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

S'il s'agit de grandes quantitès, il faut les diluer avant l'èlimination avec des phlegmatisants à < 10 %. Nettoyage mècanique et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières approprièes comme, p. ex., polyèthylène ou acier fin.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier le acides concentres, les alkalis, les accelerateurs (sels des meteaux lourdes et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur. Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Eviter les chocs et les frictions.

Eviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Eviter les chocs et les frictions.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.



Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage: Exigences concernant les

lieux et conteneurs de

stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les

alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés

· Température de stockage recommandée (Pour maintenir

+10 +40 °C le qualité):

Classe de stockage: 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

5.2

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

112926-00-8 Silica gel, precipitated

VL Valeur à long terme: 10 mg/m³

précipités

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

(suite de la page 3)

· DNEL

78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

Dermique DNEL Longterm System 15 mg/kg bw/day (Worker) Inhalatoire DNEL Longterm System 11 mg/m3 (Worker)

112926-00-8 Silica gel, precipitated

Inhalatoire | DNEL Longterm System | 4 mg/m3 (Worker)

78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

PNEC Marinewater sed | 7,22 mg/kg sed dw (-) PNEC Freshwater 0,00065 mg/l (AF 10) PNEC Freshwater sed 72,2 mg/kg sed dw (-) PNEC Soil 14,4 mg/kg soil dw (-) PNEC STP 100 mg/l (AF 10) **PNEC Marinewater** 0,000065 mg/l (AF 100)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques
- appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

· Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

· Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile Néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· Couleur: blanc - jaunâtre Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

Point de fusion/point de congélation:

(suite de la page 4)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition
· Inflammabilité
Limites inférieure et supérieure d'explosion
Inférieure:
· Supérieure:
Point d'éclair
Température de décomposition:
· pH
Vianalité.

Viscosité:

· l'eau:

· Viscosité cinématique

· Dynamique: Solubilité

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

· Densité:

Densité relative

· Masse volumique à 20 °C: Densité de vapeur:

Caractéristiques des particules

Non applicable.

Non applicable.

Peut provoquer un incendie.

Non déterminé. Non déterminé Non applicable. +80 °C (SADT) Non applicable.

Non applicable. Non applicable.

Non déterminé. non déterminée Non applicable.

Non déterminée. Non déterminé. 430 kg/m³ Non applicable.

Voir point 3.

· 9.2 Autres	informations
--------------	--------------

· Aspect:

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Propriétés explosives:

· Changement d'état Taux d'évaporation: Poudre

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

poussière-air peuvent se former.

Non applicable.

néant

néant

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Explosibles désensibilisés

Autres caractéristiques de sécurité

 Oxygène actif 5,4 - 5,6 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition autoaccélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances (suite page 6)

BE/FR

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

(suite de la page 5)

incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dècomposition autoaccèlèrée à (SADT).

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés,

et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes.

· Indications complémentaires:

Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de

réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

LD50 >2.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales Cancérogénicité

· Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT) - exposition unique

· Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

· Degré d'élimination:

· Classification:

78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

Dégradabilité (N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 D)

112926-00-8 Silica gel, precipitated

Dégradabilité (II n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient	de p	artage	: nOct	anol/eau	: [Log Kow]
			- 11 //		\ .

78-63-7	2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane	7,34 (20°C)
75-65-0	2-méthyl-2-propanol	0,32 (20°C)
110-05-4	peroxyde de di-tert-butyle	3.2 (22°C)

· Facteur de bioconcentration (FBC)

78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

BCF | 521-839

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Page: 7/9

· vPvB:

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

(suite de la page 6)

· PRT·

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles. Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué prealablement avec un solvant inerte à approx. 10 %.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. · Code déchet: Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en

matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3108
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	UN3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (DIMÉTHYL-2,5 BIS (tert-BUTYLPEROXY)-2,5 HEXANE) ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (2,5-DIMETHYL-2,5-DI-(tertBUTYLPEROXY)-HEXANE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



Classe 5.2 (P1) Peroxydes organiques. Étiquette

· IMDG, IATA



Class 5.2 Peroxydes organiques. 52

· Label

14.4 Groupe d'emballage

· Segregation Code

ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· Stowage Category · Stowage Code

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments

Attention: Peroxydes organiques.

SW1 Protected from sources of heat. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.

de l'OMI Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

(suite de la page 7)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités limitées (LQ) 500 g Quantités exceptées (EQ) Code: F0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D

RID / GGVSEB: voir ADR

· Limited quantities (LQ) 500 g Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

50 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

200 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

· Service établissant la fiche

technique: Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Contact: Tel: +49 2871 9902-0 E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version

précédente:

· Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 02.04.2024 Version: 10 (remplace la version 9) Révision: 16.02.2023

Nom du produit: PEROXAN HX-50 PS

(suite de la page 8)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Org. Perox. C: Peroxydes organiques – Type C/D
Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE/FR -